



Monsieur Luc Chatel
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Le 26 février 2010

Les organisations syndicales, associations professionnelles et associations de parents d'élèves tiennent à vous interpeller à nouveau sur le non respect de l'engagement qui leur a été donné, suite à l'importante mobilisation de l'an dernier, de maintenir le dispositif des RASED dans l'École.

En effet, si la parution de la circulaire 2009-088 se voulait l'expression d'une volonté politique du gouvernement de soutenir l'existence des aides spécialisées à l'École, les choix opérés au plan local par un grand nombre d'Inspecteurs d'Académie s'avèrent en totale contradiction avec cette orientation. Les suppressions de postes dans les départements, combinées aux diminutions drastiques de départs en formations spécialisées, condamnent, à terme, l'existence même des RASED. Pourtant les besoins des élèves, partout sur le territoire, nécessitent même d'augmenter les moyens qui leur sont alloués notamment en rétablissant les 3000 postes supprimés et en garantissant un nombre de départs en stage (options E, G et psychologues scolaires) suffisant pour couvrir, à minima, les postes vacants et les départs à la retraite.

De nombreux professionnels constatent sur le terrain à quel point il est essentiel mais difficile, pour l'École de la République, de continuer à remplir sa mission d'éducation auprès d'élèves manifestant de grandes difficultés et une souffrance importante. Il serait donc paradoxal que, dans le même temps, les aides spécialisées, vecteurs d'égalité des chances pour toutes les familles et les enfants, se trouvent à nouveau atteintes, et que la mission de prévention dont sont investis les RASED soit menacée par leur disparition programmée.

Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour corriger cette situation, et notamment pour que les départs en formations soient à la hauteur des besoins pourtant clairement identifiés (postes vacants, départs à la retraite). Nous souhaitons une audience pour cela dans les meilleurs délais.

En tout état de cause, si cette demande demeure sans suite, nous nous rendrons au ministère de l'Éducation Nationale le 31 mars où nous demanderons à être reçus pour obtenir les réponses aux questions posées par les personnels et l'ensemble des partenaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en notre attachement au service public d'éducation.

Les organisations syndicales (CGT Educ'action, SE-Unsa, Sgen-CFDT, Snudi FO, Snuipp, Solidaires), les associations professionnelles (AFPEN, FNAME, FNAREN), et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP).